



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : structures administratives

Question écrite n° 55476

Texte de la question

Par sa circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française, le Premier ministre a engagé les membres du Gouvernement à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous leur autorité. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie comment il s'est acquitté de cette mission en ce qui concerne la commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière économique et financière.

Texte de la réponse

Recréée par un arrêté du 20 janvier 1997, la commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière économique et financière a un vaste champ de compétence puisqu'il couvre l'ensemble du domaine du département ministériel, hors industrie. Le vocabulaire étranger dans ce domaine est fort important et la commission s'attache à trouver, dans les meilleurs délais, des équivalents français en assurant une veille terminologique rigoureuse au travers des médias et de toutes autres parutions. Les termes officiellement recommandés par la commission générale de terminologie et publiés au Journal officiel s'imposant à l'administration, le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie veille à ce que ceux-ci soient très largement diffusés au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, par le biais des outils de diffusion dont il dispose, à savoir l'intranet (page d'accueil et accès direct à la banque de données terminologiques CRITER de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France), les moniteurs de télévision interne et la diffusion de brochures. En outre, une importante diffusion des travaux de la commission a été lancée au cours de l'année 2004 auprès de ses partenaires publics et privés et des journalistes de la presse spécialisée. Force est de reconnaître que les retombées de cette campagne de diffusion du vocabulaire économique et financier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie sont satisfaisantes, démontrant, s'il en était besoin, le vif intérêt que suscitent cette terminologie spécialisée et l'enrichissement de la langue française. La commission a publié, depuis le renouvellement du dispositif terminologique, en 1996, six listes, soit au total 326 termes. Trois listes nouvelles ont été adressées à la commission générale de terminologie.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55476

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 463

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3282